

SOMMAIRE PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
INDIQUANT LES QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SECURITE EST SAISI  
AINSI QUE LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de présenter, le sommaire ci-après, indiquant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi ainsi que le point où en est leur examen à la date du 28 février 1948.

1. Questions iranienne (voir le document S/641) ;
2. Accords spéciaux prévus à l'Article 43 et organisation de la force armée mise à la disposition du Conseil de sécurité (voir le document S/641) ;
3. Règlement intérieur du Conseil de sécurité (voir le document S/641) ;
4. Statut et règlement intérieur du Comité d'état-major (voir le document S/641)
5. Règlementation et réduction générale des armements et renseignements sur les forces armées des Nations Unies (voir le document S/641) ;
6. Désignation du Gouverneur du Territoire libre de Trieste (voir les documents S/641 et S/660) ;
7. Question égyptienne (voir le document S/641) ;
8. Question indonésienne (voir les documents S/641, S/653 et S/683)

L'examen du premier rapport provisoire de la Commission des bons offices pour l'Indonésie (documents S/649 et S/649/Corr.1) s'est poursuivi aux 256ème et 259ème séances du Conseil. Le représentant de la Chine a présenté un nouveau projet de résolution (document S/689) qui a été adopté à la 259ème séance par huit voix pour, zéro contre, et trois

abstentions (Argentine, République soviétique socialiste d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques). Les amendements de la Colombie (document S/682) au projet de résolution du Canada (document S/678) ont ensuite été mis aux voix, paragraphe par paragraphe, mais n'ont pas obtenu le nombre de voix requis et en conséquence n'ont pas été adoptés. Ensuite, le projet de résolution du Canada (document S/678) a été adopté par sept voix pour, zéro contre et quatre abstentions (Colombie, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques) ;

9. Procédure de vote au Conseil de sécurité (voir le document S/641)
10. Procédure d'application des Articles 87 et 88 de la Charte concernant les îles du Pacifique placées sous la tutelle stratégique des Etats-Unis d'Amérique (voir le document S/641).
11. Demands d'admission (voir le document S/641);
12. Question palestinienne (voir les documents S/641 et S/675) ;

Le Conseil de sécurité, à ses 253ème, 254ème, 255ème et 258ème séances a examiné le premier rapport mensuel qui lui a été fait par la Commission des Nations Unies pour la Palestine (document S/663) sur l'état de ses travaux et le premier rapport spécial au Conseil de sécurité, concernant le problème de la sécurité en Palestine, présenté par la Commission des Nations Unies pour la Palestine (document S/676). Les représentants de l'Egypte et du Liban ont été invités à participer à la discussion sans droit de vote, conformément à une décision antérieure du Conseil. L'Agence juive pour la Palestine a été invitée, sur sa demande, à prendre place à la table du Conseil afin de fournir les renseignements et de prêter l'assistance dont le Conseil pourra avoir besoin. Sur la suggestion du Président du Conseil on a convenu d'accorder le même privilège au Haut comité arabe s'il en fait la demande.

Des projets de résolution ont été soumis par les représentants

de la Colombie (document S/684) et des Etats-Unis d'Amérique (document S/685). Le représentant de la Belgique a soumis un amendement au projet de résolution des Etats-Unis (document S/688). Le représentant de la Colombie a ensuite retiré son projet de résolution. La suite de l'examen de cette question a été remise au mardi 2 mars 1948.

13. Question de l'Inde et du Pakistan (voir aussi les documents S/641, S/655, S/660, S/664, S/665, S/675, et S/683) ;

Le Conseil de sécurité à sa 257<sup>ème</sup> séance a poursuivi l'examen des aspects de la question de l'Inde et du Pakistan, autres que ceux relatifs à la situation existant dans l'Etat de Jammu et Cachemire. La suite de l'examen de cette question a été remise au lundi 8 mars 1948.

